

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département du Pas-de-Calais
Arrondissement d'Arras
Canton d'Arras Nord

n°2022/12/72

Date de convocation L'an deux mil vingt et deux
29 novembre 2022 le **LUNDI 5 DECEMBRE 2022** à 18 Heures 00
le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance publique, sous la
Date d'affichage présidence de Monsieur Alain CAYET, Maire.
29 novembre 2022

Nombre de conseillers **Étaient présents :**
Exercice : 26 M. Alain CAYET – M. Guy BRAS – Mme Marie-Antoinette DESHORTIES –
Présents : 20 M. Jean-Pierre CHARTREZ – Mme Anne-Caroline RATAJCZAK – M. Stéphane FOURNIER –
Votants : 22 Mme Ghislaine VALENTE – Mme Sophie LOPEZ – M. Fouad AJARRAY – Mme Yveline
LOURDEL – M. Yves RAOULT – Mme Micheline LAURENT – Mme Martine DUQUESNOY –
M. Patrick BRUGUET – Mme Christelle LEBAS – Mme Astrid SAVARY – Mme Corinne DOLLE
– M. Jean-Claude NOEL – M. Thierry IMBERT – M. Olivier QUIGNON.

Excusés :

M. Marc SERRA qui donne procuration à Mme Anne Caroline RATAJCZAK
Mme Sandrine SERGEANT qui donne procuration à Mme Ghislaine VALENTE
Mme Chantal DECOCQ
M. Philippe LEFEBVRE
Mme Audrey TISON
M. Hubert CHIVET

AU **Secrétaire de séance :**
M. Jean Pierre CHARTREZ

Objet : Modification du règlement du Multi-accueil « Bienvenue chez les p'tits bouts »

Monsieur le Maire expose :

Pour s'adapter à la modification de la capacité d'accueil du multi accueil et de passer ainsi de 14 à 12
berceaux, il convient de modifier le contenu du règlement de fonctionnement du multi-accueil.

Les modifications portent principalement sur la modification des capacités d'accueil Article 1.3 du
règlement (page 10)

Après avoir pris connaissance du règlement de la structure ci-joint il est proposé au Conseil
Municipal :

- d'approuver les modifications du règlement comme proposé
- d'autoriser la transmission au service de la protection maternelle et infantile du Département
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'ensemble des pièces nécessaires

Après délibération, le Conseil Municipal valide, à l'unanimité, les propositions de Monsieur le Maire.

Certifié exécutoire
Transmis en préfecture
Saint Nicolas Lez Arras,
Le 7 décembre 2022
Le Maire,



www.ville-saintnicolas.fr